

## En 2012, nous faisons le constat suivant :

Dans le Comité de Direction Générale de Groupama Océan Indien **Ont disparu :**



- Femmes
- personnes de couleurs
- réunionnais

## Pour la période 2012 à 2015, posez-vous ces questions :

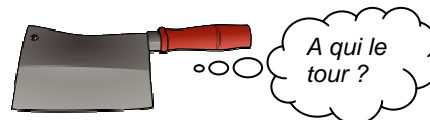
**Combien de collègues licenciés ? Pourquoi autant de turn-over ?  
Pourquoi tant d'arrêts maladie ?**

## En 2015, à comparer : Chiffres & dernier licenciement :

Taux de développement du portefeuille Vision fin décembre 2014 <i>*Source chiffres suivi commercial décembre 2014</i>	
Particuliers & salariés	-0,1 %
<b>Agricole</b>	<b>-2,5 %</b>
ACPS	-1,7 %
Entreprises & collectivités	+2,0 %
Réseau	-0,7 %
Courtage	-1,0 %
Réunion	-0,8 %
<b>Mayotte</b>	<b>-9,1 %</b>
GOI	-1,6 %

Le responsable du marché Agricole, est licencié pour insuffisance professionnelle  
Après 25 ans à Groupama !

Pour le responsable du marché Agricole notre **Directeur** troque son sourire contre un couteau de boucher ... et HOP ... **JE LICENCIE !**



Pourquoi le Directeur Général n'est pas licencié pour insuffisance professionnelle ?

Pour le petit responsable créole :  
- pas de reclassement possible !  
- pas de circonstance atténuante !

Pourquoi deux poids et deux mesures ?  
Des excuses toutes prêtes pour certain  
Un licenciement pour d'autre

Pourquoi le Directeur Commercial n'est pas inquieté avec tous ces résultats négatifs ?

**Pourquoi, les commerciaux eux sont-ils, inquiétés et sanctionnés ?**

La convention du personnel 2015, nous a-t-elle livrée une intervention utopique ?  
**« Pour que nos sociétaires se sentent bien, il faut que les salariés soient choyés ! »**



**Devinette :**

Qui sera le Responsable Réseau Commercial ?  
Qui va remplacer le R.R.C ?

## **ENSEMB, KAN SA NOU DI ARRET EK SA ?**

Que tu souhaites en savoir plus sur l'action de la CGTR GOI ou adhérer à la CGTR GOI pour soutenir celles et ceux qui défendent ou améliorent les droits des salarié(e)s dans notre entreprise. Tu peux prendre contact directement auprès d'un(e) Elu(e) de la CGTR GOI. Tu peux envoyer un mail directement à l'adresse suivante :

[scgtrgoi@gmail.com](mailto:scgtrgoi@gmail.com)